

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1245 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01.

(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE

à

Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1244 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01.

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1240 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01.

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE

à

Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1238 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

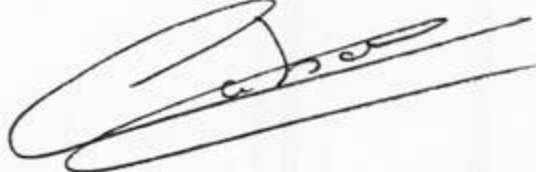
**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17 / 12 / 01.

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE

à

Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

**André LABORIE**

*l'arrêt n° 1234 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification  
Le : 17 / 12 / 01.

(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

Signature



# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1231 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

*P.LE PROCUREUR GENERAL:*



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1227 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

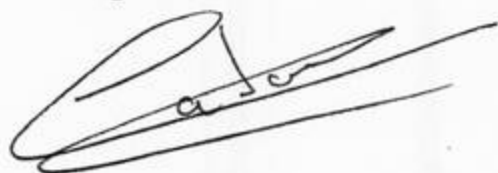
**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1229 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

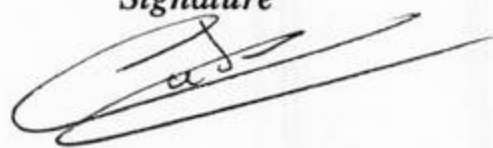
*P.LE PROCUREUR GENERAL:*



*Reçu copie et notification*

*Le : 17/12/01*

*Signature*



*(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)*



# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE

à

Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE (81)

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

**André LABORIE**

*l'arrêt n° 1222 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---


**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
CDR ST-SULPICE le  
15/12 n° 8732...

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1225 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

*P.LE PROCUREUR GENERAL:*



Reçu copie et notification  
Le : 17 / 12 / 01

(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

Signature



# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1228 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

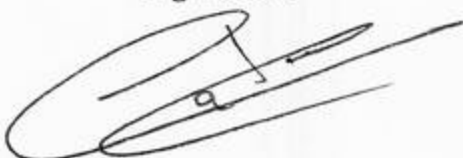
**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1230 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

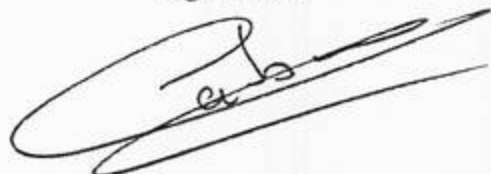
*P.LE PROCUREUR GENERAL:*



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

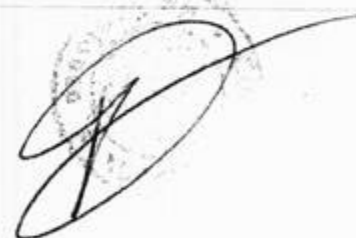
*l'arrêt n° 1232 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01.

(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

Signature



# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE

à

Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE


*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

**André LABORIE**

*l'arrêt n° 1236 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente notification pour se pourvoir en cassation.*

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01.

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1235 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

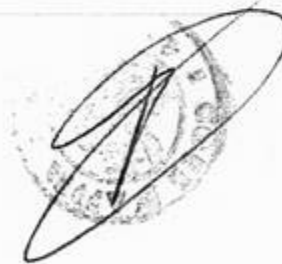
*l'arrêt n° 1237 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

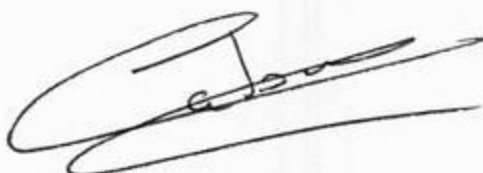
**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01.

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)



# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1239 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

**COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
CHAMBRE DE L'INSTRUCTION**

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

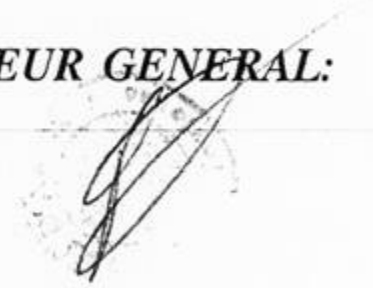
*l'arrêt n° 1242 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

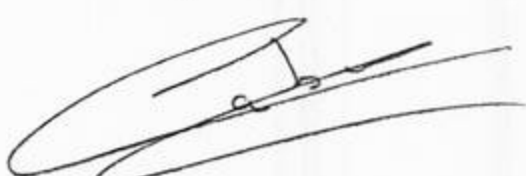
**P.LE PROCUREUR GENERAL:**



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)

# COUR D'APPEL DE TOULOUSE CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Toulouse, le 12 Décembre 2001

*LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE TOULOUSE*

à

*Monsieur le DIRECTEUR DU CENTRE DE DETENTION  
de SAINT SULPICE*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir notifier à :*

*André LABORIE*

*l'arrêt n° 1243 rendu le 12 DECEMBRE 2001 par la Chambre de l'Instruction.*

---

*L'aviser qu'il a un délai de cinq jours à compter de la présente  
notification pour se pourvoir en cassation.*

---

*P.LE PROCUREUR GENERAL:*



Reçu copie et notification

Le : 17/12/01

Signature



(Faire retour sans délai par télécopie au 61.52.14.98)